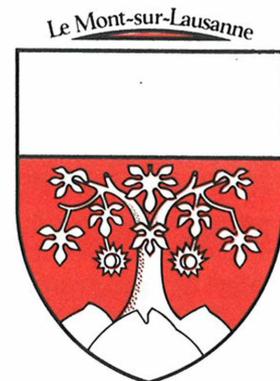


AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

REFLETS DU LÉGISLATIF

Le Conseil communal a tenu sa première séance de l'année le lundi 23 février dernier sous la présidence de son président, M. R. Vaucher.

Après l'acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 1975, M. le Président procéda à une mise au point concernant la participation des conseillers aux commissions désignées par le Bureau du Conseil.

L'ordre du jour suivant fut alors accepté :

1. Nomination de la commission de gestion pour 1976.
2. Règlement sur les taxes perçues en matière de police des constructions.
3. Centre d'instruction «Ouest» de la protection civile à Aubonne.
4. Modification des tracés de servitude.
5. Echange d'une parcelle de terrain.
6. Propositions individuelles et communications de la Municipalité.

1. Nomination de la commission de gestion pour 1976

Selon l'art. 18 du règlement du Conseil, les trois premiers de la commission sont démissionnaires et remplacés par les trois suppléants. Le Conseil doit donc élire trois nouveaux suppléants. Sont élus : MM. Jean AMIGUET, 44 voix, Gérald NOVERRAZ, 43 voix, Jean GOLAY, 37 voix.

2. Le règlement sur les taxes perçues en matière de police des constructions est admis, après lecture du rapport de la commission par M. Claude Agassiz, sans discussion.
3. Centre d'instruction «Ouest» de la protection civile à Aubonne

M. Jean Amiguet, rapporteur de la commission, donne lecture du rapport de celle-ci proposant l'acceptation du préavis municipal.

Après une brève discussion permettant à MM. Auguste Jost, Benjamin Burri, Maurice Derron et Jean-Louis Biermann de poser quelques questions concernant les frais d'exploitation, les intérêts, les indemnités versées aux participants aux cours et les éventuelles réserves de propriété concernant les terrains mis à disposition par la commune d'Aubonne en faveur des

communes signataires de la convention, le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

4. Modification des tracés de servitude

Il s'agit d'une modification d'une servitude permettant l'accès à la parcelle de M. Ami Genier au Ch. du Bois de l'Hôpital et d'une modification d'une servitude concernant une canalisation permettant l'alimentation en eau de la fontaine de M. Edmond Belet. Ces deux modifications sont admises sans discussion.

5. Echange d'une parcelle de terrain

M. Guy Menétrey donne lecture du rapport de la commission proposant d'accepter cet échange. Il s'agit d'une parcelle achetée par M. Jacqueroud en bordure du chemin du Bois de l'Hôpital, en zone communale sans affectation spéciale que la Municipalité propose d'échanger contre une parcelle sise au lieu-dit "La Marjolatte".

Après que M. le Syndic eût rassuré le Conseil en déclarant que la commune ne perdait pas au change, ce point de l'ordre du jour, est accepté sans opposition.

6. Communications de la Municipalité et propositions individuelles.

M. le Syndic communique au Conseil que la ville de Lausanne a décidé de ne pas construire l'usine d'incinération (UIOM2) pour l'instant. Il n'en va pas de même de la centrale thermique qui sera construite dans un endroit non encore déterminé.

M. A. Borgeaud, municipal, donne quelques renseignements concernant la nouvelle mise à l'enquête de modification au plan de quartier du Grand-Mont. Pour terminer, M. le Syndic indique au Conseil qu'à la fin de 1975, la population du Mont se montait à 3074 habitants, soit une augmentation de 193 habitants par rapport à fin 1974.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée après le contre-appel, à 20 h. 30.

R. VAUCHER

MESSAGE DU SYNDIC

Dans sa séance du 8 décembre 1975, le Conseil communal a accepté sans modification le projet de budget qui lui était soumis.

Toujours prudente dans ses estimations, la Municipalité prévoit pour cette année un total de recettes de

Fr. 3'892'520.--

et des dépenses pour un montant de

Fr. 3'979'360.--

d'où un excédant de ces dernières de

Fr. 86'840.--

Etabli avec la même parcimonie, le budget 1975 prévoyait lui aussi un excédent de dépenses de l'ordre de Fr. 86'000.--.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil communal a octroyé, pour des travaux non prévus au budget, des crédits supplémentaires dont le total ascende à Fr. 263'900.--

Les comptes 1975 étant maintenant tous bouclés à l'exception de celui des impôts, nous pouvons d'ores et déjà compter sur un excédent de recettes dépassant Fr. 300'000.--

Durant l'exercice 1975, nous avons financé des travaux d'infrastructure et d'équipement (environ Fr. 1'670'000.--) sans augmenter la dette communale et sans utiliser notre compte bancaire.

Certes, nos conseillers communaux et nos citoyens pourraient reprocher notre excès de modestie dans nos prévisions budgétaires. Nous pourrions prévoir des dépenses plus importantes, nous permettant d'aller plus vite dans la tenue à jour des équipements collectifs. C'est vrai et nous accepterions cette remarque si elle nous était faite. Pourtant, ne sachant pas de quoi demain sera fait, et ne pouvant prévoir les nouvelles obligations qui peuvent fondre sur les communes (indemnité aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage, par exemple), nous préférons maintenir cette prudence méthodique qui nous a bien servis jusqu'à maintenant.

Après ce bref retour en arrière, reprenons notre examen du budget pour 1976.

Pour un résultat présumé, identique à celui de 1975, on constate une baisse d'environ 8% dans son ensemble. Mauvais moyen de participer à la relance nous direz-vous. C'est vrai. Mais ne faut-il pas terminer la construction et payer notre groupe sportif qui avance bon train? De plus, au vu du résultat positif de l'exercice 1975 nous projetons l'exécution avancée d'un projet prévu pour ces années prochaines.

Les dépenses les plus importantes, hormis l'ensemble de celles découlant de la gestion normale de notre commune sont les suivantes :

Routes et collecteurs	Fr. 382'000.--
Construction du groupe sportif selon plan de financement	Fr. 500'000.--
Enlèvement et incinération des ordures ménagères	Fr. 201'000.--
Reconstruction de la partie Est de la cantine du Châtaignier	Fr. 248'000.--

Au sujet des deux derniers postes ci-dessus, nous vous devons les renseignements suivants :

Ordures ménagères

Fr. 201'000.-- pour enlèvement et incinération!

Plus de Fr. 65.-- par habitants!

Nous avons déjà évoqué ce sujet, dans un précédent journal mais, vu l'explosion de ce poste, nous nous permettons d'y revenir.

Le ramassage mensuel du verre, 67 tonnes en 1975, est intéressant en ceci qu'il évite la taxe de triage des ordures à l'usine de Penthaz.

Le produit du ramassage du papier (45 tonnes en 1975) est profitable à nos classes dont il alimente partiellement le fonds de course et permet l'acquisition de matériel spécial.

Nous nous permettons de recommander aux maîtresses de maison d'opérer avec toujours plus d'attention le tri de ces deux matières récupérables.

Quant aux ordures ménagères (625 tonnes) nous constatons que pendant les 5 mois «d'hiver» le tonnage moyen est de 46 tonnes alors que pour les 7 mois «d'été» il monte subitement à 56.5 tonnes.

Cette sensible augmentation d'où provient-elle? Nous pensons qu'elle est causée par les nombreux sacs de déchets de jardin et de gazon qui affluent pendant la saison d'été. Bien que n'étant pas des ordures ménagères proprement dit, ces déchets, eux aussi, doivent bien être éliminés. A ce sujet, une étude est en cours et nos citoyens intéressés, que nous félicitons du reste pour le soins qu'ils apportent à l'entretien de leur propriété, seront renseignés.

Cantine du Châtaignier

Le projet municipal accepté par le Conseil communal dans sa séance du 15 septembre dernier prévoit :

La démolition de la partie Est (cuisine et comptoir).
Reconstruction en dur avec extension au Nord.

Aménagement dans ce volume d'une cuisine (digne de ce nom), du comptoir, d'un local économat, d'un groupe sanitaire et enfin d'une salle pouvant recevoir, hiver comme été, une cinquantaine de personnes..

Dans le cadre idyllique de notre place de fête nous ne pouvons douter que ces nouvelles installations, fonctionnelles mais sans luxe, sachent attirer de nombreux amateurs assurant ainsi une rentabilité convenable de cet investissement.

Population

Le chiffre de 3'000 habitants, atteint le 7 octobre dernier s'est encore augmenté de 74 unités jusqu'à fin décembre. La population de notre commune a donc augmenté de 193 âmes en 1975 et se composait

de 1'675 vaudois (augmentation 101)

de 1'059 confédérés (augmentation 64)

et de 340 étrangers (augmentation 28)

Cette augmentation de population, la plus forte enregistrée depuis plus de 15 ans, bien que réjouissante, ne va pas sans nous poser de nouveaux problèmes auxquels nous nous attendions du reste.

En effet, l'augmentation du nombre des enfants en âge de scolarité dépasse très largement le 12 à 13% habituel et, si l'on ajoute à cela le fait qu'il n'est prévu aucune entrée dans les collèges secondaires en 1977, la question des locaux scolaires va se poser à brève échéance. Aussi aurons-nous l'occasion, sinon l'obligation, d'évoquer ce problème devant notre législatif et dans ces colonnes dans un avenir très rapproché.

Philippe RAUSCHERT

COMMUNQUÉS OFFICIELS

Chemins communaux

A la suite de réclamations de la part des bordiers, le nom des deux chemins communaux ci-dessous a été modifié :

Chemin du Châtaignier

La circulation étant impraticable et interdite sur un certain tronçon, le nom de Chemin du Châtaignier n'est maintenant réservé qu'à sa partie supérieure, soit dès la route du Jorat jusqu'à la place de fête.

Le tronçon inférieur qui va de la place du Petit Mont à la place de fête portera dorénavant le nom de Chemin des Falaises.

Chemin des Côtes

L'appellation de ce chemin reliant la place du Petit-Mont au Pré d'Ogue provoquait des confusions avec le lieu dit : «Les Côtes» situé près de l'arrêt du trolleybus du même nom.

Il s'appellera désormais «Chemin du Pré d'Ogue», puisqu'il aboutit précisément à ce coin cadastré sous ce nom.

*Pour le Dicastère de la Police
R. Henny, municipal*

Bureau de vote

Plusieurs votations sont prévues en 1976, la première ayant déjà lieu les 19, 20 et 21 mars prochains.

Nous vous rappelons que les heures d'ouverture du bureau de vote (Grande salle, Petit-Mont) sont maintenant fixées comme suit :

Vendredi	de 19 h. 00 à 20 h. 30
Samedi	de 19 h. 00 à 20 h. 30
Dimanche	de 10 h. 30 à 12 h. 30

Pour les votes anticipés, chacun est invité à se référer aux publications officielles.

Greffe municipal

Parcs publics

L'automne dernier, la Municipalité a fait arboriser la parcelle communale se trouvant à l'est de la route de Coppoz, entre le hameau du Petit-Mont et la surface boisée près des caves de l'Union Laitière. Notre équipe de voirie est actuellement en train d'y construire un petit sentier pour les piétons. Ce dernier rejoindra la promenade aménagée il y a quelques années dans la partie supérieure de la parcelle, au pied des falaises, mini-esplanade très appréciée du public.

Afin de maintenir le plus de verdure possible dans le centre de notre commune, un arrangement est intervenu entre la Municipalité et le bureau d'architecture Fragnière et Jaquet, propriétaire de la parcelle au sud-ouest du bâtiment de la grande salle. La surface engazonnée est ouverte au public qui dispose de deux bancs.

Nous espérons que nombreux seront les citoyens désireux de jouir de ces lieux de détente, mais nous demandons à chacun de respecter installations et plantations existantes.

*Dicastère des Domaines:
René HENNY, municipal*

Conciergerie

Par suite de démission honorable de la titulaire, le poste de concierge auxiliaire est à repourvoir pour le collège de Coppoz. Il s'agit d'un travail facile réclamant environ 30 heures par mois.

Début de l'activité: 1er avril 1976

Les personnes intéressées sont invitées à prendre connaissance du cahier des charges et des conditions au Greffe municipal.

Greffe municipal

Hommage au Dr Hubert Mercier

Le Docteur Mercier était un homme de plein air, aimant la vie et les êtres vivants.

Tout enfant, il avait lié amitié, à l'insu de sa famille, avec les «Pirates» d'Ouchy, et pris le goût des choses du lac. Plus tard, il se délassera, le dimanche, en faisant du cheval. Et ceux qui l'ont connu dans sa Société d'étudiants, à Zofingue, n'ont pas oublié le boute-en-train infatigable qu'il était.

C'est peut-être ce besoin de l'espace libre qui explique que ce citoyen ait décidé de se fixer à la campagne et qu'il soit venu s'implanter au Mont, pour y bâtir une maison selon ses goûts, dont le nom «La Pradelle», rappelle le Haut-Languedoc d'où la famille Mercier est originaire, - avec le «médical» dont il avait dressé les plans.

Mais c'est encore plus le sens humain, le sens de l'être humain qu'il avait, cette merveilleuse disponibilité, jointe à ses qualités de médecin.

Praticien-né, il avait la passion de son métier de généraliste, et toujours il voyait l'ensemble des condi-

tions, non pas le cas, mais le malade, avec son tempérament propre et son encadrement familial. Outre cela, toujours en quête de perfectionnement dans la technique et les médicaments, il passait des soirées entières sur les dossiers de ses malades, pour être au fait, lors de la consultation ou de la visite du lendemain.

Ses dons personnels qui étaient grands, il les a mis sans compter, avec Madame Mercier, au service des habitants de cette commune. Tous ici, nouveaux venus ou bourgeois de vieille date, nous avons vu en la personne du Dr Mercier ce qu'est l'amour du prochain, dont il est parlé dans l'Evangile.

Avec ses enfants, avec les siens, avec ses proches collaboratrices du «médical» nous nous sentons appauvris, cruellement appauvris, de l'avoir perdu, mais dans le même temps nous nous sentons enrichis d'avoir connu un homme tel que lui.

Henri MEYLAN

DANS NOS SOCIÉTÉS

Nouvelles de «L'Echo des Bois»

Notre choeur mixte donnera sa soirée annuelle le samedi 27 mars 1976, à la Grande salle de notre commune. Si, primitivement, nous avions prévu de présenter un programme entièrement monté par la société, les ennuis de

santé de notre directeur, qui s'estompent heureusement, nous ont contraints à modifier nos projets. C'est pourquoi, nous aurons le plaisir de vous faire entendre, en 1ère partie, le Choeur d'enfants de Grandvaux, dirigé

également par notre directeur, avant que «L'Echo des Bois» n'exécute, comme à l'accoutumée une dizaine de choeurs.

En 2e partie, nous avons retenu la farce villageoise de René Morax, «Les quatre doigts et le pouce ou la main

criminelle», bien connue et que chacun, nous l'espérons, aura le plaisir à revoir. Nous nous réjouissons de vous faire entendre ce programme et souhaitons que vous soyez nombreux à répondre à notre invitation.

Armes de guerre

Programme de tir 1976

Tirs militaires	Samedi	24 avril	1400 à 1800 h.
Tirs militaires	Samedi	22 mai	1400 à 1800 h.
Tirs militaires	Dimanche	23 mai	0800 à 1130 h.
Tirs à Prix	Samedi	26 juin	1400 à 1700 h.

Le Championnat de groupes et tir individuel aura lieu les 15 et 16 mai prochains.

Les tirs en campagne et tir des Municipalités sont fi-

xés aux 29 et 30 mai.

L'endroit exact des 2 tirs précités n'est pas encore connu.

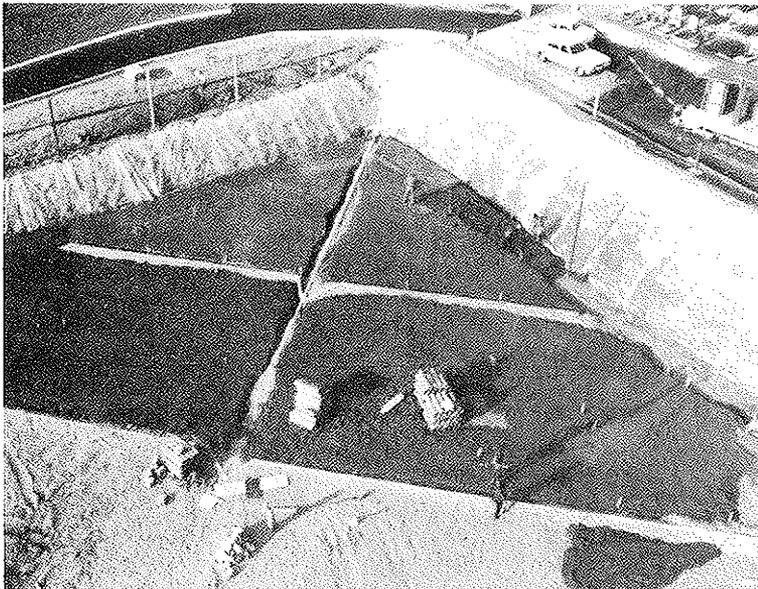
Assemblée générale

Mercredi 24 mars 1976 à la Salle du Conseil communal.
Distribution des prix et soirée (choucroute?) 6 novembre 1976.

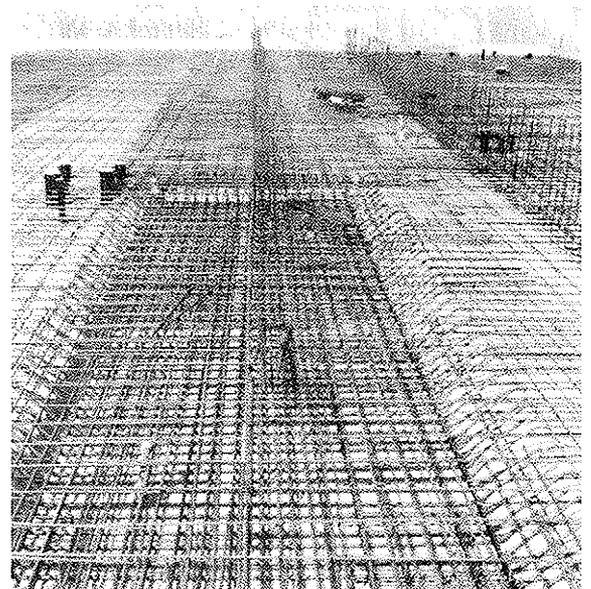
Le Comité

Du côté de la salle de gymnastique et de la piscine...

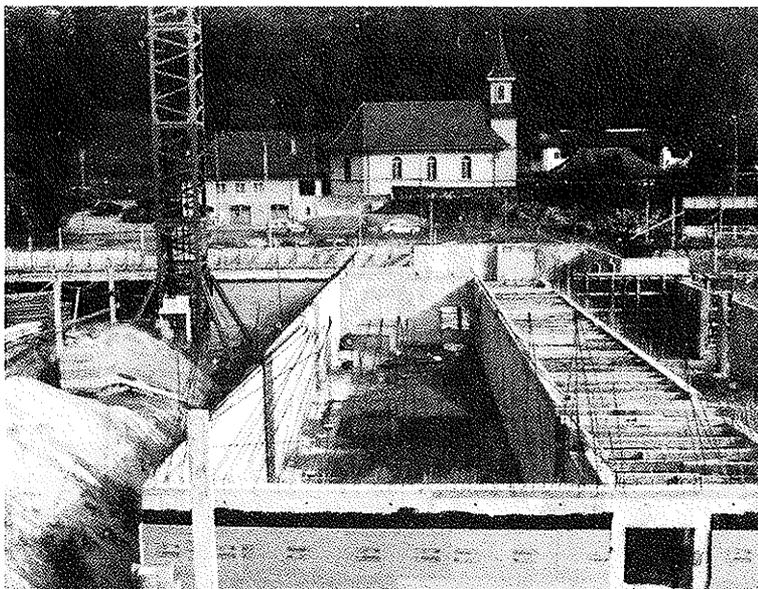
LES TRAVAUX AVANCENT



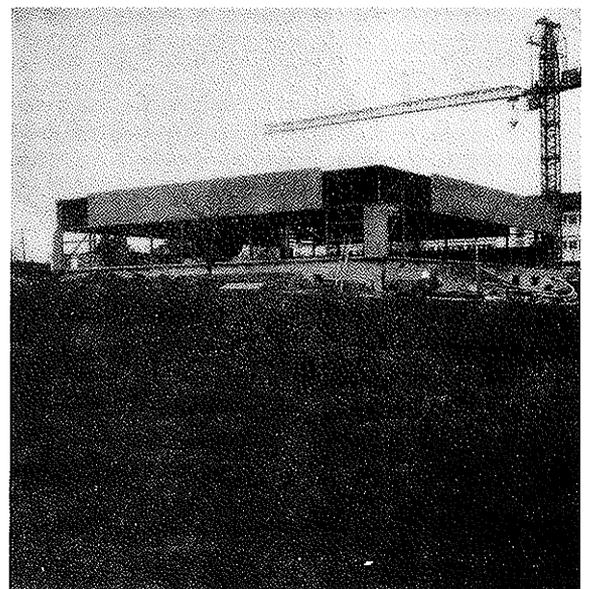
Le "trou" vu de haut !



Avec tant de ferraille, ça tiendra !



On commence à y voir clair



Les façades apparaissent

Nous en reparlerons plus abondamment plus tard.

*Dicastère des écoles
J.-J. BÉLET, municipal*